



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 27 septembre 2018

Compte rendu de la Commission de Gestion du 25 septembre 2018

1 Approbation du Procès-verbal du 14/06/2018 :

La Commission n'a aucune modification à apporter, il est adopté à l'unanimité.

2 Affectation des résultats 2017 du siège et point sur les prévisions de trésorerie 2018 et 2019 :

L'agent comptable de la CAN SSM présente les différentes branches de risques et des fonds nationaux au 31/12/2017. (annexe 1)

Après débat de la commission, celle-ci adopte la délibération d'affectation des résultats conformément aux tableaux (Annexe 1) pour :

- Les branches maladie, vieillesse et AT-MP
- Les autres gestions Services Militaires et Ouvriers, Rentes du Passé et Centre de vacances de Saint-Gildas figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2017.

Concernant la trésorerie du Régime, La prévision de trésorerie actualisée au 7 septembre 2018 fait apparaître un solde de -385,68 M€ au 31/12/2018.

Le point haut a été atteint le 4 juillet 2018 avec un solde de -165,67 M€, alors que le point bas a été atteint le 29 mars 2018 pour un montant de -413,42 M€. Sur l'année 2018, la trésorerie du Régime Minier se détériorera de 52,38 M€, notamment sous l'effet report de paiements initialement prévus sur 2017 (Dotation Globale Hospitalière de décembre et litige URSSAF) pour un montant total de -72,71 millions d'€. Le risque de dépassement du plafond de financement autorisé par la Loi de Financement de Sécurité Sociale pour 2018 (450 M€) peut être écarté pour 2018.

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 et évolution de la trésorerie du Régime Minier sur 2019 :

Le service Trésorerie et Prévisions Financières a transmis le 30 août 2018 à la DSS les prévisions de trésorerie pour la préparation du PLFSS 2019, dans le cadre de la remontée des informations demandées au 1er septembre.

Cette prévision fait état d'une dégradation de la trésorerie du régime minier pour un montant de 48,17 M€. Le point haut est attendu pour un montant de -175,18 M€ en date du 4 juillet 2019 et le point bas serait atteint le 31 décembre 2019 pour un montant de - 433,8 M€.

La dégradation de la trésorerie s'explique en grande partie par :

- Les investissements prévus BNASS : -20 M€ (les investissements ne sont pas pris en compte par les dotations d'équilibre).
- La régularisation de la dotation PUMA 2018 : -16,4 M€.
- Le litige URSSAF : -15 M€. • La régularisation de la surcompensation AT-MP 2018 : +5 M€.

Il a donc été demandé la reconduction du plafond autorisé pour 2018 sur l'exercice 2019, soit 450 M€.

3 Rapport d'exécution des marchés 2017 :

Le rapport d'exécution des marchés publics 2017 fait état de progrès dans la comptabilisation des données achats, de leur gestion et la passation des marchés. En effet, les procédures deviennent moins nombreuses et nettement plus qualitatives par leurs résultats.

Les objectifs fixés en termes d'achat pour l'année 2018 sont les suivants :

- Economies de 5% sur tous les marchés relancés.
- 10% des achats réalisés par voie de centrale d'achat ou groupements.
- Réduction des achats hors marchés.

En outre, le déploiement des actions ARP (Amélioration et Robustesse des Processus) a profondément modernisé la fonction achats/marchés. Toutes les actions ARP déployées ou en cours de déploiement ont été conçues pour permettre des gains d'efficacité substantiels qui donneront l'opportunité de renforcer qualitativement l'activité et de consolider les progrès d'ores et déjà réalisés. A demeurant, l'année 2018 sera l'occasion de porter un regard attentif à la dématérialisation totale des marchés (1er octobre 2018) et le Règlement général sur la Protection des Données

4 Point de situation du Mandat de Gestion :

Dans le domaine AT-MP, l'année 2017 a été marquée par un ensemble d'actions visant à assurer une migration fiable et définitive des données AT-MP de la CANSSM sur le système d'information de la CNAM.

Des difficultés ont été rencontrées pour la mise en place du service de « suivi de l'instruction de mon dossier AT-MP » sur le compte assuré (« Mon Compte Ameli »), obligeant à un report de sa mise en œuvre sur l'année 2018.

Le second volet traité a été le domaine « liquidation des rentes » avec quatre opérations délicates :

- La clôture définitive des rentes suspendues, dont l'opération a été définitivement validée en janvier 2017.
- Le rachat définitif des rentes cristallisées pour un montant de 122 000 euros, dont l'opération a été définitivement validée en février 2017 CANSSM – COMMISSION DE GESTION DU 25.09.2018.
- L'alignement des arrérages de la Moselle sur celle de l'Artois, avec un volume de rappels d'environ 2 800 000 euros (avance de trésorerie) : cette opération très sensible a fait l'objet d'une vaste communication auprès des rentiers, cela sur l'ensemble des canaux de communication disponibles : courriers individuels, scripts GRC MEDIALOG, mises-à-jour du portail ameli.fr, et info SNA pour les CPAM de proximité. Quatre vagues successives de paiements d'arrérages partiels ont donc été engagées entre mars et juin 2017, accompagnées

d'un service attentionné auprès des rentiers, et conclues par un bilan totalement satisfaisant en termes de fiabilité des calculs et de bonne compréhension de l'opération par le public concerné.

Synthèse au 06/09/2018 des demandes des risques Maladies Professionnelles.

(Annexe 2).

Eric GROH